

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous venez de recevoir le volet 2 pour l'affectation en 6ème de votre enfant.

**Je vous remercie de bien vouloir compléter et signer ce volet.**

**Ce volet doit nous être retourné par voie postale ou dans la boîte aux lettres de l'école ou par mail  
([0780694f@ac-versailles.fr](mailto:0780694f@ac-versailles.fr))  
avant le lundi 18 mai 2020 et accompagné des pièces justificatives éventuelles.**

Case C : Cochez OUI si vous acceptez le collège de secteur Pierre de Coubertin.

Cochez NON si vous faites une demande de dérogation pour un établissement public du département ou si vous souhaitez un établissement privé (pas de justificatif à fournir dans ce cas) ou si vous souhaitez un collège hors département des Yvelines (me contacter dans ce cas).

Case D : les formations proposées sont :

6-SFAF ENS GEN. FRANCO. ALL FRANCOPHONE (*pour une demande de dérogation pour le Lycée Franco-Allemand de Buc*)

6EME (*cas général, y compris pour la classe bilangue et la section sportive du collège Pierre de Coubertin*)

6EME DANSE (*pas de 6ème Danse au collège Pierre de Coubertin, demande de dérogation pour un autre collège*)

6EME MUSIQUE (*pas de 6ème Musique au collège Pierre de Coubertin, demande de dérogation pour un autre collège*)

6EME SECTION INTERNATIONALE (*pour une demande de dérogation pour la Section Internationale du collège Martin Luther King de Buc ou une autre section internationale du département*)

6EME SECTION SPORTIVE (*demande de dérogation pour un autre collège proposant une section sportive*)

6EME THEATRE (*pas de 6ème Théâtre au collège Pierre de Coubertin, demande de dérogation pour un autre collège*)

Concernant la classe bilangue et la section sportive du collège Pierre de Coubertin, il vous faudra faire une demande lors de l'inscription de votre enfant au collège (**indiquez formation 6EME en case D**).

**Le dossier d'inscription au collège Pierre de Coubertin devrait vous être remis par le collège dans le courant du mois de mai.**

Case E : La langue vivante obligatoire ne peut être que l'anglais.

La deuxième langue peut être l'allemand si vous souhaitez inscrire votre enfant dans la classe bilangue du collège Pierre de Coubertin ou au LFA de Buc.

Case F : A compléter pour toute demande de dérogation pour un autre établissement que le collège de secteur. Vous trouverez en page suivante les pièces justificatives à nous fournir en même temps que le volet 2.

Pour une demande de dérogation concernant le Lycée Franco-Allemand de Buc ou la Section Internationale du collège Martin Luther King de Buc ou une autre Section Internationale (**cochez alors Élève devant suivre un parcours scolaire particulier**), le justificatif à remettre est la convocation de votre enfant à l'examen d'entrée.

Case G et case H : Cochez NON, il n'y a pas de demande sur l'école Jaurès. Dans le cas contraire, me contacter.

Je suis à votre disposition pour toute information.

Bien cordialement,  
Frankie SAMSON

### Critères pouvant justifier une demande d'assouplissement de carte scolaire

critères par ordre de priorité	pièces justificatives à joindre
<p><b>1. Elève en situation de handicap ne bénéficiant pas d'une orientation en ULIS collège notifiée par la MDPH *</b> Ces cas sont examinés en commission médicale. Les affectations en ULIS collège ne relèvent pas d'une procédure dérogatoire (cf. page 4).</p>	<p>Notification qui a été adressée à la famille par la MDPH sous pli cacheté au médecin conseiller technique du DASEN.</p>
<p><b>2. Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité du collège sollicité*</b> Ces cas sont examinés en commission médicale.</p>	<p>Certificat du médecin de l'Education nationale ou du médecin traitant de l'élève, sous pli cacheté, adressé au médecin conseiller technique du DASEN.</p>
<p><b>3. Elève susceptible de devenir boursier</b> (critère social)</p>	<p>Copie du dernier avis d'imposition ou, en cas de fratrie, la photocopie de l'attestation du collège indiquant le taux de bourse attribué. Courrier à joindre sous pli cacheté à l'attention de l'assistante sociale conseillère technique du DASEN.</p>
<p><b>4. Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans le collège sollicité</b> Le ou les frères et sœurs doivent être scolarisés au collège à la rentrée 2020.</p>	<p>Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2019-2020 dans le collège qui fait l'objet de la demande de dérogation, hors classe de 3ème.</p>
<p><b>5. Elève dont le domicile est situé en limite de secteur du collège souhaité</b> Proximité géographique liée au domicile, collège plus proche du domicile des parents, plus facilement accessible...</p>	<p>Courrier adressé au DASEN en indiquant la situation particulière et en précisant les distances, les moyens et les temps de transport (site de référence : <a href="http://www.mappy.fr">www.mappy.fr</a>).</p>
<p><b>6. Elève suivant un parcours scolaire particulier</b> deux catégories de demandes :</p> <p>► <b>La demande ordinaire (pas d'examen préalable de la candidature)</b> l'élève a suivi en école primaire une langue vivante qui n'est pas enseignée dans son collège de secteur (allemand, langue rare...)</p> <p>► <b>La demande qui requiert une procédure particulière d'admission comprenant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une épreuve de sélection</li> <li>- un examen du dossier en commission pédagogique</li> </ul> <p>• admission en classe à horaires aménagés Musique, Danse, Théâtre ou Sport (CHAM/CHAD/CHAT/CHAS - voir liste en annexe 3). Ces candidatures sont proposées par les conservatoires ou les écoles de musique. Une commission pédagogique départementale examine l'ensemble des candidatures et prononce l'admission.</p> <p>• admission en 6<sup>ème</sup> section internationale ou franco-allemande</p>	<p>→ courrier de la famille adressé au DASEN, apprentissage de la langue confirmé par le directeur d'école.</p> <p>→ justificatif d'inscription aux épreuves de sélection. La famille doit avoir préalablement inscrit l'élève dans un conservatoire ou une école de musique ou de théâtre ou un club sportif pour qu'il participe à des tests de sélection. Le dossier est examiné en commission pédagogique</p> <p>→ L'affectation dans les sections internationales et franco-allemande relève d'une procédure particulière. Le dossier est examiné en commission pédagogique.</p>